

L'Andréanais

FOLK EN SCÈNES

Coconut
en concert



Chers Andréanais, Chères Andréanaises,

Le 6 février dernier, l'amicale des Donneurs de Sang tenait son assemblée générale et regrettait que seuls 8 % des Andréanais.es en âge de donner aient franchi le pas en 2024. Si votre état de santé le permet, je ne peux que vous encourager à participer à la prochaine collecte du 17 avril (P. 13).

Pourtant je me veux optimiste, car je sais combien les initiatives solidaires sont solidement ancrées dans la vie andréanaise. Le « coup de pouce » proposé par la Saint-André Football et les sapeurs-pompiers pour amplifier les dons du sang en témoigne.

Certaines associations s'inscrivent au quotidien dans le champ de la solidarité. Elles agissent discrètement. C'est le cas de l'Association Solidarité Andréanaise (ASA) - 30 ans cette année- ou bien de l'Auto Partage Andréanais.

Des temps forts destinés à soutenir de grandes causes rythment l'année : tournois de futsal, de pétanque, marches, concerts, vide-greniers... -j'en oublie sans doute- souvent au profit de la recherche médicale, avec comme point d'orgue l'organisation du Téléthon chaque mois de décembre.

Parfois encore, les initiatives sont personnelles. Elles méritent d'être saluées. Nous avons tenu à mettre en avant le périple à vélo d'un jeune Andréanais, qui se lancera en mai sur les routes entre Saint-André-des-Eaux et Lisbonne, au profit de l'association Solidarité Femme Loire-Atlantique (P. 3).

Et la collectivité ? Institutionnellement, elle agit au travers du Centre Communal d'Action Sociale qui soutient les publics fragilisés. Elle peut également nouer des partenariats avec des structures d'insertion (Accès-Réagis pour l'entretien des berges à la Chaussée Neuve, Skol ar Mor encadrant des jeunes de la Mission Locale pour la construction du chaland communal) ou en accueillant une classe externalisée de l'IME Clémence Royer à l'école Jules Ferry.

Comme vous, nous avons été stupéfaits par la violence des destructions subies par le territoire de Mayotte après le passage du cyclone Chido. Des images de désolation qui ne peuvent laisser insensibles. Il sera proposé au conseil municipal du 3 mars que la commune s'associe à l'élan de générosité en apportant son soutien à la population de Mayotte au travers d'une subvention.

Ensemble, conservons cet esprit d'entraide.

Bien à vous,



Mathieu Coënt

Mathieu Coënt
Maire de Saint-André-des-Eaux
Vice-Président de Saint-Nazaire
Agglomération-La CARENE



Toutes les infos :
saint-andre-des-eaux.fr



Cartes d'identité - passeports

rendez-vous sur

saint-andre-des-eaux.fr

ou par téléphone 02 51 10 62 62

Permanence des élus
en mairie

le samedi de 10h à 12h
sur rendez-vous

Téléchargez l'application

Mon
agglo
facile

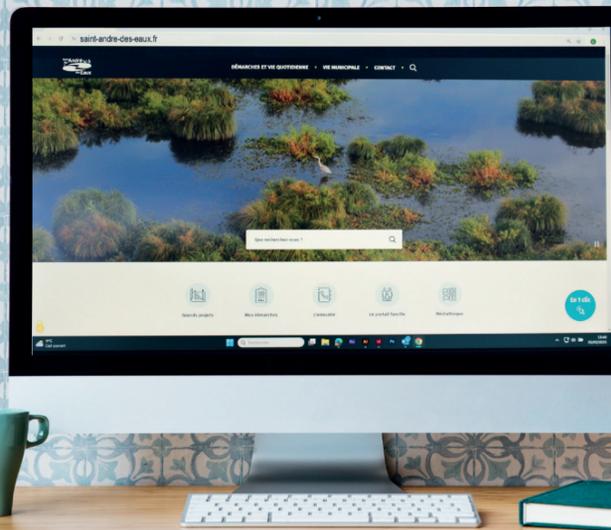


L'Andréanais, bulletin municipal d'information de la ville de Saint-André-des-Eaux - n° 346 mars/avril 2025
Directeur de la publication : Mathieu Coënt - maire - Conception et rédaction : Service communication de la mairie - Crédit photos : Couverture de Quentin Latéral - Thibaut Tattevin - Saint-Nazaire Agglo - Images libre de droit
ISSN : 2967-1396 - Dépôt légal n° XXXX
Impression : Imprimerie Le Sillon
Tirage à 3500 exemplaires sur papier recyclé



IMPRIM'VERT®

ACTU



Le nouveau site internet de la Mairie

Un site Internet vieillissant devient rapidement moins intuitif, moins compatible avec les nouvelles technologies et surtout moins attrayant pour ses utilisateurs.

C'est le constat fait il y a plusieurs mois concernant le site de la commune, particulièrement peu adapté à une consultation sur smartphone. Ennuyeux quand on sait qu'elle se fait justement très majoritairement à partir des mobiles.

Afin de mieux répondre à vos besoins et vous offrir une plateforme plus moderne, lisible et fonctionnelle, nous avons donc travaillé à sa modernisation.

Le nouveau site a été pensé pour faciliter l'accès aux informations « en quelques clics » pour les Andréanais-es, particuliers et associations, les professionnels et les visiteurs.

Il reflète l'image dynamique et accueillante de notre commune, en mettant en avant ses atouts paysagers, ses services, ses équipements et son patrimoine, notamment grâce à une vidéo permettant un survol des sites principaux de la commune.

La page d'accueil est allégée visuellement et s'enrichit de pictogrammes.

A vélo pour la liberté ! Une belle initiative citoyenne



Alexandre Janssen, Andréanais de 23 ans passionné de vélo, a créé l'association « à vélo pour la liberté » et se lance dans un voyage de 2 821 km en solitaire.

Il faut assurément moderniser mais, pour qu'un site Internet « vieillisse bien », le choix des couleurs et des polices ne doit pas céder aux phénomènes de mode. C'est pourquoi nous avons fait le pari de la sobriété et d'une palette de couleurs réduite.

Notre site est bien sûr en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant notamment la protection des données personnelles et les normes d'accessibilité Web en direction des personnes en situation de handicap. Nous avons souhaité qu'il s'inscrive autant que faire se peut dans une démarche numérique responsable.

Vous pourrez le découvrir très prochainement.

Avez-vous remarqué que votre bulletin municipal a subi un léger « relooking » ?

Afin d'assurer une cohérence visuelle sur nos supports de communication, l'Andréanais se met aux couleurs du nouveau site.

Au-delà de ces considérations esthétiques, soyez persuadés que nous attachons le plus grand soin à nos contenus, afin de vous tenir parfaitement informés de la vie de la commune.

Il partira de Saint-André-des-Eaux le 1^{er} mai 2025 pour une arrivée prévue à Lisbonne le 20 mai suivant.

> Son but ?

Soutenir l'association locale Solidarité Femmes Loire Atlantique, engagée contre les violences conjugales. Chaque kilomètre pédalé sera une occasion de sensibiliser à cette cause et de récolter des fonds pour l'association afin d'aider les femmes qui en sont victimes.

> Pourquoi ce projet ? « C'est ma passion pour le vélo et le désir de contribuer à une cause qui me tient à coeur qui me poussent à me surpasser à l'occasion de ce voyage sportif et solidaire en même temps. »

Si vous souhaitez soutenir ce projet via la cagnotte en ligne et/ou retrouver les informations sur l'association :

avelopourlaliberte.com



Laurence Domet Grattieri

Adjointe à la communication
et la citoyenneté

« D'ici quelques semaines, vous pourrez découvrir le nouveau site Internet de la commune. Repensé pour faciliter l'accès à l'information et aux démarches, nous espérons que vous apprécierez sa nouvelle configuration, ses contenus et la mise en valeur de Saint-André-des-Eaux. Bonne « navigation » !



©Atelier Ronan Prineau architecte

Future médiathèque « Simple, fonctionnelle, efficiente »

Ronan Prineau - architecte du projet

Le projet de médiathèque se veut le futur pôle culturel majeur de la commune.

Idéalement positionnée entre les deux écoles et la place de l'Eglise, la médiathèque occupera une position centrale dans le maillage d'équipements publics du centre-bourg et participera à son dynamisme.

Le projet a été pensé comme un **Tiers Lieu** : un espace d'échanges au service du lien social, lieu essentiel de convivialité et de culture, mais aussi de travail, individuel ou collectif, porteur d'une identité embrassant tout à la fois **les loisirs, les arts, les savoirs et le partage**. La médiathèque constituera une nouvelle centralité, accueillante et propice au vivre-ensemble.

Le projet de médiathèque est le fruit **d'une co-construction particulièrement aboutie**. Les bénévoles de la bibliothèque actuelle ont été associés dès l'origine, puis la réflexion s'est poursuivie au cœur de la commission extra-municipale, en collaboration avec les agents et les élus. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique (BDLA) sont des partenaires institutionnels à chacune des étapes majeures de ce projet concerté.

Un parti architectural, une exigence environnementale

L'Atelier Ronan Prineau_Architectes, lauréat du concours d'architecte, a imaginé un projet mettant en valeur le paysage du marais de Brière.

L'étude du bâti local, l'observation des chaumières traditionnelles briéronnes et la volonté d'ancrer le projet dans son environnement ont naturellement abouti à l'emploi de matériaux locaux tels que la pierre massive, le chaume, le bois et le béton bas carbone.



L'implantation du bâtiment se justifie également par son caractère bioclimatique. Judicieusement orienté, l'ouvrage propose divers espaces extérieurs pensés comme des **îlots de fraîcheur**. En période estivale, l'émergence en chaume constituera une cheminée de tirage permettant la ventilation naturelle.



Lucile Hegwein
Adjointe à la culture

« Le constat est unanime : notre bibliothèque -gratuite pour tous depuis 2023- ne désemplit pas, avec un nombre d'adhérents toujours en progression. 2024 a été la 1^{ère} année d'expérimentation du catalogue commun aux médiathèques de Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE.

A côté du prêt de livres (plus de 53000 en 2024, soit le plus important taux par habitant de toute l'agglomération !), les 3 bibliothécaires, épaulées par les 19 bénévoles, ont proposé des expositions, des soirées contes, des ateliers, des rencontres musicales, des soirées « coups de cœur et sautes d'humeur » avec la librairie La Serre aux Livres, une balade philo...

Ainsi, notre bibliothèque présente déjà toutes les caractéristiques d'un Tiers Lieu, offrant culture, convivialité et participation citoyenne : nous sommes impatients de la doter d'espaces à la hauteur de ses activités et de ses ambitions ! »

Et maintenant imaginez...

La future médiathèque offrira une surface d'environ 600 m² d'espace public. L'accueil du public se fera exclusivement en rez-de-chaussée, l'étage étant réservé au personnel.

► **Au Jardin de lecture**, accessible aux personnes à mobilité réduite, installez-vous un peu à l'écart de l'espace de consultation et profitez de l'extérieur pour vous plonger dans une lecture au calme.

► **Le Patio** favorise la contemplation et l'introspection en offrant un puits de lumière au cœur de l'espace de consultation.

► **L'Arène extérieure**, fruit des réflexions et propositions de la commission extra-municipale, propose un lieu dédié pour participer à des débats, assister à des conférences, profiter d'animations, de spectacles de théâtre ou musicaux... L'Arène sera « la » scène de la médiathèque !

Pour votre confort, les différents espaces profiteront d'une lumière naturelle adaptée à leurs besoins, avec des surfaces vitrées limitées au sein de l'espace de consultation. Le bâtiment profitera également des apports lumineux et solaires de l'étage supérieur.

Et parce que l'aménagement intérieur d'une médiathèque est particulièrement spécifique, il a été fait le choix de confier cette mission à un cabinet professionnel, soucieux de prendre en compte tous les aspects de l'utilisation des lieux.

L'ambiance générale fera écho au projet architectural, sobre, avec des matériaux naturels et des éléments en réemploi ou à chiner pour une ambiance « comme à la maison ».

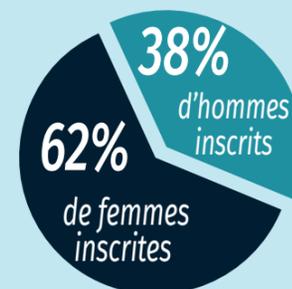
Bilan 2024 de la bibliothèque en quelques chiffres

+ de **53 000**
prêts



3 personnes
salariées **19**
bénévoles

Les **BD et livres jeunesse**
sont les plus empruntés



+ de **1 300**
adhérents

Les moins de 20 ans
représentent **52%**
des inscrits



Bail réel solidaire Devenir propriétaire autrement

Le Bail Réel Solidaire (BRS) est un dispositif national particulièrement adapté au niveau local, **permettant de répondre aux difficultés d'accès à la propriété des habitants du territoire.**

C'est un mécanisme innovant de dissociation du bâti et du foncier :

- ▶ Vous achetez les murs de votre logement, qui doit être votre résidence principale, et en devenez propriétaire.
- ▶ En revanche, vous louez le foncier en régularisant un bail de longue durée moyennant une faible redevance mensuelle.

Il est ainsi possible à des personnes, primo-accédantes, disposant de revenus moyens à modestes, d'acquiescer un logement neuf, à prix concurrentiel. Concrètement ? de 30 % à 50 % en dessous des prix du marché.

Le dispositif du BRS vous permet de vous constituer un capital en toute sécurité pour une mensualité équivalente voire inférieure à un loyer.

Ce nouveau mode d'achat de sa résidence principale



Domaine du Chêne Vert Accession abordable avec le Bail réel solidaire

Le DOMAINE DU CHENE VERT, actuellement en construction en centre-bourg, propose une dizaine de maisons individuelles en accession, dont les tout premiers BRS à Saint-André-des-Eaux. Il s'agit de maisons individuelles de type T4 commercialisées par Silène.

Vous êtes intéressé ?

contacter le Pôle Vente de Silène
02 53 48 44 44
mail vente@silene-habitat.com
www.silene-habitat.com

est particulièrement adapté dans les zones dites tendues, où le foncier disponible se raréfie et les prix de l'immobilier augmentent, ce qui est le cas à Saint-André-des-Eaux.

Dès 2019, Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE s'est appropriée l'outil du Bail réel solidaire pour inciter les opérateurs de la promotion sociale à y avoir recours dans leurs opérations de logements neufs. La collectivité a ainsi contribué à la création de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) « Atlantique Accession Solidaire ».

En tant que propriétaire d'un logement en BRS, vous pouvez revendre votre logement (avec une plus-value toutefois encadrée) ou le transmettre à vos proches. Le dispositif se veut ainsi solidaire car il permet aux générations futures d'accéder à la propriété dans des conditions similaires, de manière abordable.

▶ Pouvez-vous y prétendre ?

Pour bénéficier du BRS, vos revenus doivent être inférieurs aux plafonds de ressources. Ils sont calculés en fonction du nombre de personnes composant votre foyer. Ceux-ci évoluent tous les ans, voici ceux de l'année 2025.

Composition du foyer	Plafond de revenu N-2
Personne seule	33 479 €
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	44 710 €
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	53 765 €
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	64 909 €
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	86 055 €
Par personne supplémentaire	+ 9 599 €

Ateliers de Réflexologie

Ateliers de réflexologie palmaire à destination des seniors

Qu'est-ce que la réflexologie palmaire ? La réflexologie palmaire est une technique adaptée aux seniors. Elle participe à la prévention de la perte d'autonomie et à la diminution des symptômes dus au stress, et à l'âge (problème de sommeil, difficultés digestives...). L'atelier est collectif et permet également de rompre l'isolement à travers le bien-être.

Intervenante et financement : l'atelier est animé par Madame Annie PICART, réflexologue certifiée. Il est financé par la Conférence des financeurs ainsi que le CCAS. Les 4 ateliers sont donc gratuits pour les bénéficiaires.

Dates : 5 et 19 mai, 2 et 16 juin 2025

Lieu : Salle des Paviolles

Participants : seniors de plus de 60 ans. **10 participants maximum présents sur les 4 dates d'ateliers**

Sur inscription avant le 29 avril, à ccas@ville-st-andre-des-eaux.fr ou au 02 51 10 62 62



Mission Locale l'aide à l'insertion professionnelle et sociale des 16/25 ans



Les Missions Locales

Besoin de conseils sur votre projet professionnel ?

Des difficultés dans votre recherche d'emploi ou de logement ?

La Mission Locale de l'agglomération nazairienne peut vous accompagner dans tous ces aspects de la vie, de la formation à la recherche d'emploi, du logement à la santé, des transports aux loisirs...

Son objectif principal est de soutenir les jeunes dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale personnalisé, en suivant leurs parcours pour les aider à définir et réaliser leurs projets de vie.

▶ Carmen, conseillère, vous accueille tous les vendredis matin en mairie de Saint-André-des-Eaux de 9h à 12h.

Sur rendez-vous uniquement au 02 40 22 50 30
Contact@m-lan.info - mission-locale.fr



Thibault Chevalier
Subdélégué aux mobilités douces

« 2024 a marqué une étape importante dans la mise en œuvre du Plan Vélo 2023-2028. Les premières actions d'envergure ont été mises en œuvre pour apaiser la voirie et la rendre plus accueillante pour les déplacements à vélo. Ces réalisations illustrent la volonté de la municipalité de promouvoir des déplacements à vélo plus sûrs, plus accessibles et plus respectueux de l'environnement. Ensemble, faisons le tour d'horizon des principales avancées. »

2024, une année de réalisations concrètes pour le plan vélo

Des projets qui améliorent le confort des cyclistes et sécurisent les mobilités actives.

► Création d'une voie verte bidirectionnelle Rue de la Gare

Une nouvelle voie verte piéton-vélo relie désormais la zone d'activité des Pédras au centre-bourg, offrant un cheminement sécurisé et agréable pour les travailleurs, promeneurs et cyclistes. La limite de vitesse a également été réduite à 50km/h couplée à la pose d'un radar pédagogique. La partie non-rénovée de la Rue de la Gare est passée à une vitesse limitée à 30km/h.

► Un « Chaucidou » pour sécuriser la Route de Brangouré

La route de Brangouré a vu l'implantation d'une chaussée à voie centrale banalisée (« chaucidou ») sur près de 1,2km, une première pour notre commune. Ce dispositif innovant permet d'apaiser la circulation entre automobilistes et cyclistes dans une zone fréquentée par des promeneurs et sur un itinéraire emprunté par les Andréanais pour se rendre à Guérande et La Baule à vélo.

► Amélioration des abords de l'école Notre Dame.

La Rue des Écoles a été réaménagée avec des trottoirs élargis et continus pour plus de confort pour les piétons, et un double-sens cyclable clairement matérialisé. Des illustrations au sol ont été ajoutées pour renforcer le caractère scolaire de la rue. Ces aménagements visent à renforcer la sécurité des élèves et encourager le confort de tous.

► Entretien des infrastructures existantes

La signalétique au sol du double-sens cyclable Rue de la Chapelle a été reprise et un « stop » a été matérialisé pour sécuriser l'intersection avec la Place de la Mairie. Les revêtements en sable-ciment de deux chemins ruraux (Chemin de la Garenne et Chemin bas vers les salles sportives) ont été rénovés et repris par endroits pour garantir un confort de roulement accru pour piétons et cyclistes.

► Réduction des vitesses et création d'une zone 30 élargie en centre-bourg (voir le plan)

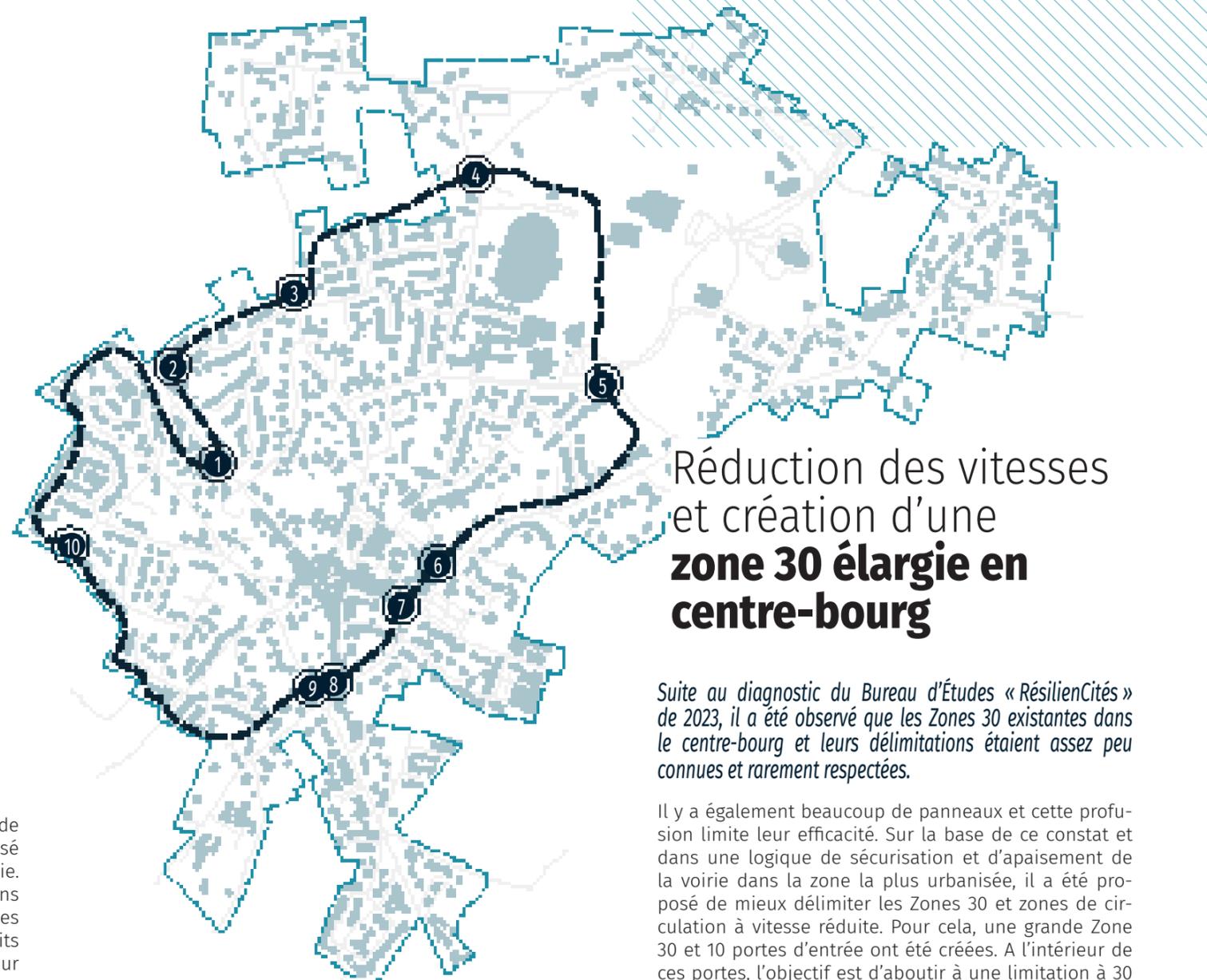
Deux projets structurants sur la bonne voie pour 2025

► Nouvelle liaison vélo entre Saint-André-des-Eaux et Guérande

Une liaison de 12 km a été inscrite au Schéma directeur des mobilités du Département de Loire-Atlantique. Elle permettra à terme de relier Guérande et ses remparts de manière sécurisée en 40 à 45 minutes à vélo. Le lancement officiel du projet a été marqué par la constitution d'un Comité de Pilotage d'élus. Le Département de Loire-Atlantique est pilote de cette action. Cette liaison devrait être inaugurée en 2027/2028.

► Sécurisation de l'itinéraire Saint André – Pornichet (Itinéraire 19 de la CARENE)

Un projet d'aménagement de la RD127 en sortie de Saint-André-des-Eaux, au niveau du hameau de la Ville au Jau sur la Rue de l'Océan, incluant l'embranchement cyclable vers Pornichet via Rézac, est prévu pour 2025. Ces travaux viseront à renforcer la sécurité des cyclistes en entrée / sortie d'agglomération et permettront une liaison piétonne sécurisée vers le bourg pour les habitants du hameau de la Ville au Jau. Une réduction des vitesses motorisées sera mise en œuvre pour apaiser le trafic routier en entrée de ville.



- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| 1 Rue de Bretagne | 6 Rue des Écoles |
| 2 Rue de L'Île au Moulin | 7 Rue de la Mairie |
| 3 Rue de la Croix-Berthelot | 8 Rue de la Chapelle |
| 4 Rue du Stade | 9 Rue de Kerfut |
| 5 Rue Jules Ferry | 10 Rue de la Garenne |

Une vision à long terme pour des mobilités durables

Ces réalisations illustrent la volonté de la municipalité de promouvoir des déplacements à vélo plus sûrs, plus accessibles et plus respectueux de l'environnement. Rappelons qu'avec la croissance démographique, c'est entre 700 et 1000 voitures de plus qui rouleront chaque jour dans la commune en 2030. Par ailleurs, la moitié des déplacements réalisés en voiture font moins de 6km et sont parfois réalisables à vélo à condition que les infrastructures existent et soient adaptées. En investissant dans des aménagements de sécurité permettant le partage de la route et un environnement routier apaisé, la commune de Saint-André-des-Eaux espère donner la possibilité au plus grand nombre de se mettre en selle et de préserver un cadre de vie apaisé.

Réduction des vitesses et création d'une zone 30 élargie en centre-bourg

Suite au diagnostic du Bureau d'Études « RésilienCités » de 2023, il a été observé que les Zones 30 existantes dans le centre-bourg et leurs délimitations étaient assez peu connues et rarement respectées.

Il y a également beaucoup de panneaux et cette profusion limite leur efficacité. Sur la base de ce constat et dans une logique de sécurisation et d'apaisement de la voirie dans la zone la plus urbanisée, il a été proposé de mieux délimiter les Zones 30 et zones de circulation à vitesse réduite. Pour cela, une grande Zone 30 et 10 portes d'entrée ont été créées. À l'intérieur de ces portes, l'objectif est d'aboutir à une limitation à 30 km/h lisible et respectée par les automobilistes afin de donner confiance pour venir dans le bourg à pied, à vélo, en trottinette, tout en améliorant la qualité de vie et l'attractivité commerciale du centre-ville.

Le saviez-vous ?

Vitesse 30



- La vitesse des véhicules est limitée à 30km/h sur une portion de route spécifique.
- Les piétons doivent traverser aux passages piétons.
- Les voies adjacentes sont majoritairement pourvues de « cédez-le passage » ou de « stop ».

Zone 30



- La vitesse est limitée à 30km/h dans tout un secteur
- Les piétons peuvent traverser partout. Ils ne sont pas prioritaires sauf s'ils sont engagés
- Toutes les rues à sens unique sont à double-sens pour les cyclistes, sauf dispositions contraires.
- Les carrefours sont en priorité à droite

Zone de rencontre



- Vitesse des véhicules limitée à 20km/h
- Les piétons sont prioritaires sur les autres usagers.
- Les rues sont à double-sens pour les cyclistes

Folk en scènes



Coconut, duo pop folk composé de deux guitares et deux voix, basé à Nantes.

Ensemble, ils s'inspirent d'artistes comme Andy Shauf, Kings of Convenience ou encore Metronomy et marient leurs timbres aux teintes jazzy et folk et harmonies vocales somptueusement ficelées. Leurs balades bucoliques mélangent la douce voix de Marine et les compositions de Louis, inspirées des éléments de la nature et des côtes ouest françaises. S'en dégage ainsi une pointe de folie, de pop, aux ambiances oisives voire naïves, qui nous entraîne à la plage, sous le soleil avec leur son « West coast » à la française.

► **Dimanche 16 mars ► 16 h**
Salle 4 - Anne de Bretagne
 Concert gratuit - en accès libre

► Les Expos à venir



1945 - 2025 : 80 ans

L'exposition proposée par l'association Histoire Locale et Patrimoine andréenais et la municipalité est pensée comme un parcours photographique qui retrace les grandes étapes de la Seconde guerre mondiale : la mobilisation, la drôle de guerre, la bataille de France, les victoires et défaites, les morts pour la France, l'armistice, les prisonniers, l'occupation allemande, les bombardements, la Résistance, la Poche, la Libération ... Ces 21 panneaux, avec quelques apartés sur Saint-André-des-Eaux, permettent de mieux comprendre l'évolution du conflit.

Les événements survenus sur la commune seront présentés plus en détail lors de l'exposition du 13 au 21 septembre aux salles Anne de Bretagne.

> A découvrir à partir d'avril en centre-bourg

Biodiversité : de l'invisible au visible

Voyagez à travers les différents écosystèmes, en découvrant les espèces qui nous entourent. Visible ou invisible à l'oeil nu, cette exposition mettra en exergue la richesse du monde naturel.

Organisée en partenariat avec Saint-Nazaire agglomération tourisme, cette exposition vous fera découvrir les photos de Mathias Monsion, photographe animalier passionné des êtres vivants, et du groupe Brière de l'Université Inter-âge de Saint-Nazaire.

> D'avril à septembre au port de la Chaussée Neuve



L'UIA - Groupe Brière
 Photo Jean-François Germain.

ENFANCE JEUNESSE



Jules Ferry

L'USEP et le sport à la maternelle Jules Ferry

En plus de la pratique sportive quotidienne, toutes les classes participent à diverses rencontres inter-écoles avec l'USEP aux beaux jours : gymnastique à Saint-André-des-Eaux, jeu de l'oie du littoral à Saint-Nazaire, jeux traditionnels à Chateaubriant, randonnée au Pouliguen.



Notre-Dame

De nouveaux bancs à l'école Notre-Dame

Afin de donner de la couleur à l'école maternelle et à l'école élémentaire, des bancs ont été réalisés par quelques enfants de l'école et des bénévoles.

Ces bancs permettront également aux élèves de pouvoir discuter tranquillement. Nous remercions chaleureusement l'OGEC et les enfants de l'école ayant participé à la réalisation du banc en maternelle.

Le banc qui sera mis sur la cour de l'école élémentaire a été réalisé grâce aux enfants et aux bénévoles de l'Outil en main. Un grand merci à eux !



Visite à la résidence Aolys

Une délégation d'enfants s'est rendue en décembre à la résidence Aolys pour y remettre un petit cadeau ou une carte réalisée par leur classe aux résidents.



Mille Pattes

Les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) soi(en)t accueilli(s) à la crèche « Mille Pattes » en accueil régulier à partir de septembre 2025 peuvent venir y retirer un dossier de pré-inscription ou le télécharger sur le site internet de la commune <http://www.saint-andre-des-eaux.fr/> Une fois rempli et les pièces justificatives réunies, le dossier devra être remis à la crèche (boîte aux lettres extérieure, en main propre, par mail ou par courrier).

Les familles ont jusqu'au **vendredi 14 mars 2025** pour remettre les dossiers de pré-inscription complets.

Chaque demande sera étudiée dans le cadre de la commission d'attribution des places qui se réunira courant avril 2025. Les réponses seront données aux familles uniquement par mail le plus rapidement possible.

Pour plus d'information, le règlement intérieur est en ligne sur le site internet de la commune.

L'inscription en accueil occasionnel est possible toute l'année en fonction des places disponibles. Les familles peuvent prendre directement contact avec la crèche pour connaître les modalités de pré-inscription

> 02 40 70 44 37 ou millepattes@ville-st-andre-des-eaux.fr

Accueil de Loisirs

Les vacances de Printemps auront lieu du lundi 7 au lundi 21 avril 2025 inclus.

Les réservations, en ligne, à l'Accueil de Loisirs commenceront **le vendredi 7 mars à 7h30 et se termineront le vendredi 21 mars 2025 à 19h.**

> JEM

Le programme du JEM paraîtra sur le site de la ville le vendredi 14 mars.

Les adhérents seront informés par mail des modalités de réservation des activités.

29^e édition Semi-Marathon de Brière

Esco Saint-André-des-Eaux

Édition record pour le semi-marathon avec la vente de tous les dossards en 24h. Nous espérons toutefois vous voir nombreux en tant que supporters sur le bord des routes le week-end du 15-16 mars, afin de donner de l'énergie à nos coureurs et de participer à l'ambiance festive !

Nous serions ravis de vous accueillir à notre marche nordique de 10 km le samedi 15 mars à 14h30, pour laquelle il reste des places.

L'inscription sur place est possible à partir de 14h00 ou en ligne : <https://www.semimarathondebriere.com>.

Le dimanche matin, la circulation pourra être perturbée. Pour la 1^{ère} boucle (La Ville Josse, le Marais d'Ust, Picsac, la Ville Jono), la circulation sera fermée de 9h30 à 11h30. Pour la seconde boucle (Kerméans, Bilac, la Rue Jean, la Chaussée Neuve, Marland) la circulation sera fermée de 10h00 à 13h00.

Nous vous remercions de respecter nos commissaires de course qui vous fourniront des indications de circulation ! Des problèmes de stationnement peuvent également survenir aux alentours de l'Espace des Marais. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.



Saint André Football

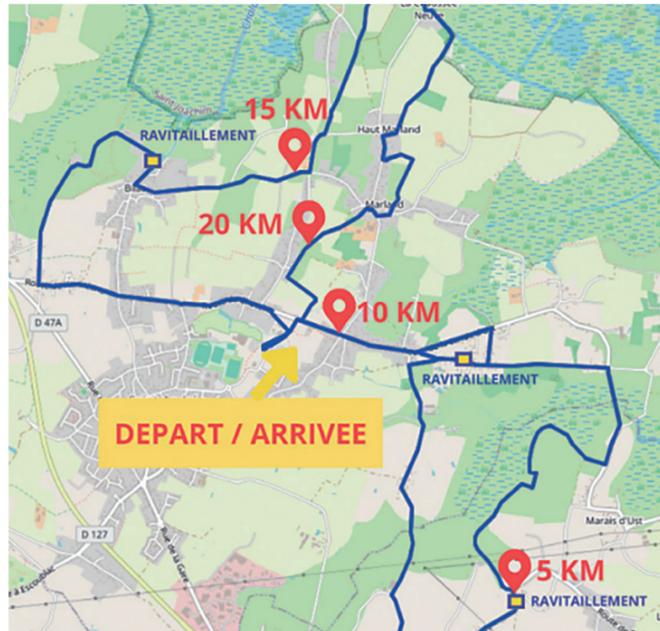
Les jeunes joueurs U6/7 et U10/11, accompagnés de membres du comité directeur de la Saint André Football ont remis à l'ASA - Association Solidarité Andréanaise les dons de la collecte des denrées alimentaires et produits d'hygiène, réalisée lors de notre tournoi interne de Noël.

Il a également été remis à l'association de solidarité un chèque de 320 €, suite aux dons à la buvette lors du même tournoi, correspondant aux consommations offertes par le club.

Merci à tous pour votre engagement et votre solidarité dans cette action.

> Date à retenir **le lundi 21 avril** notre traditionnelle Tournoi de Pâques qui réunit plus de 600 joueurs âgés de 10 à 13 ans.

Venez nombreux les encourager.



PROGRAMME DU WEEK-END

> Samedi 15 mars 2025
14h00 : Galopades andréanaïses
14h30 : Marche / Randonnée la Briéronne

> Dimanche 16 mars 2025
10h00 : Semi-marathon individuel et relais
10h10 : Course populaire 5 km à partir de 14 ans

Chorale Arc-en-Ciel

Un concert au profit de l'association « LES PETITS RUISSEAUX » portée par les Soeurs de St-Gildas-des-Bois.

> **Dimanche 6 avril à 15h**, la chorale « Arc-en-ciel » de Saint-André-des Eaux chantera en l'église de l'Immaculée avec les chorales « Choralines-Korholen » de la presqu'île guérandaise et « Accords et à Choeur » de Besné.

L'association « Les Petits Ruisseaux » soutient les oeuvres d'éducation et de santé des Soeurs de Saint-Gildas présentes au Burkina Faso et au Ghana dont le but est de récolter des fonds reversés intégralement pour financer leurs projets.

renseignements au 06 43 04 74 45 ou 06 89 32 85

PETenCOEUR



L'association PETenCOEUR propose ses figurines, sculptures et jeux à la location.

Prêt GRATUIT pour les adhérents.

> Adhésion : 5 €
guihard.gerard@wanadoo.fr - Tel: 02 40 01 20 61



Quentin Halys entouré de Mathieu Coënt, Laurent Ponnelle, J. Luc Gouret et X. Meurisse du TCA.

Tennis Club Andréanais

Quentin HALYS, 10^{ème} joueur français en tennis et 72^{ème} joueur mondial, a disputé le 1er tournoi du Grand Chelem de tennis de l'année 2025 à Melbourne en Australie, au mois de janvier.

Il est venu se préparer à Saint-André-des-Eaux.

Avant son départ pour l'Australie, il séjournait dans la région et cherchait un terrain pour s'entraîner. Les nouveaux terrains rénovés lui ont donné satisfaction. En effet, la surface de jeu et la couleur des terrains sont identiques à celles de l'OPEN d'Australie. La clarté de la salle de tennis et l'environnement l'ont aussi convaincu.

Les échanges entre les enseignants du TC La Baule et du TCA ont permis à cet événement de se réaliser. Merci à lui pour son passage au Tennis Club Andréanais. Tous les adhérents du TCA ont suivi sa victoire au 1^{er} tour de son parcours dans l'hémisphère sud. Il a ensuite été battu par un autre français, Arthur Fils.

L'année 2024 a été intense pour le TCA, l'année de ses 40 ans : rénovation des terrains couverts et travaux en cours pour les terrains extérieurs, choix du club par la FFT pour avoir un représentant porteur de la flamme olympique et, enfin, entraînement d'un joueur de renommée mondiale sur nos courts !

**02 40 91 50 50 ou 06 21 58 40 58 - courriel : tc.andreanais@fft.fr
site internet : Instagram et Facebook**

FNACA

Pour celle qu'on appelle la 3^{ème} génération du feu, la date du 19 mars 1962 marque le « cessez le feu » de la guerre d'Algérie, un conflit meurtrier synonyme de jeunesse brisées, d'amours perdues, de carrières professionnelles mises à l'arrêt et de familles plongées dans la douleur.

La guerre d'Algérie en chiffres ce sont 89 mois de combats, de 28 à 30 mois d'appel sous les drapeaux, 30.000 morts pour la France, 250.000 blessés ou malades, pour certains marqués à tout jamais dans leur chair.

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA) appelle à rendre hommage à tous ces jeunes ayant grandi dans le silence de l'après-guerre pour, à l'aube de leurs 20 printemps, être jetés dans les affres d'une guerre traumatisante.

« Les anniversaires sont nos forces. Ne laissons jamais s'effacer les anniversaires mémorables. Quand la nuit essaie de revenir, il faut rallumer les grandes dates comme des flambeaux. » Victor Hugo

> Honorons leur mémoire et retrouvons-nous le **mercredi 19 mars à 18h30** place de la Mairie.



COLLECTE DE SANG

**jeudi 17 avril
de 16H00 à 19H30
à l'Espace du Marais
RDV sur : efslink.com/rdv
Venez nombreux**

Amicale des Donneurs de Sang

Soirée théâtrale avec la compagnie Les Tréteaux Montoirins : « Paul m'a laissé sa clé » de François Scharre à l'Espace du Marais

> **Vendredi 21 mars à 20h30**

Tarif : 8€, gratuit - 14 ans

Vente de billets sur place

Prévente place de la mairie dimanche 9 mars de 10H00 à 12H00 et samedi 15 mars de 10H00 à 12H00.

Le Club de Tarot Andréanais

Tournoi de tarot ouvert à tous.

> **Samedi 5 avril** à l'Espace du Marais à partir de 14h

Participation : 12€. Un lot pour chaque participant.

Retrait des bulletins de participation à partir de 13h30

Date limite d'inscription : lundi 31 mars

> Inscriptions : téléphone ou SMS au 06 61 62 54 59 ou club.tarot.andreanais44@gmail.com

Début de soirée

Soirée dansante année 80 à aujourd'hui

> **Samedi 29 mars** à partir de 19h à l'Espace du Marais.

Soirée dansante seulement : Entrée 5€

Formule plancha charcuterie/fromage/dessert

Réservation indispensable :

Patricia 06 75 48 73 23 ou Manue 06 75 81 93 86

ABASADE

La marche éco-citoyenne est une action écologique menée par l'ABASADE, association organisatrice de la fête des chalands fleuris.

Ouverte à tous, cette matinée consiste à ramasser les déchets dans les fossés de notre commune, pour limiter les effets de la pollution notamment dans nos nappes phréatiques. Depuis plus de 10 ans, le nombre de participants ne cesse de croître, preuve de l'intérêt et de la prise de conscience de la population andréanaise. Elle rassemble et sensibilise toutes les générations.

Venez nous retrouver le **dimanche 2 mars à 9h00** au parking des salles sportives à saint-André-des-Eaux, munis de bottes, gilet jaune et de votre bonne humeur. Fin prévue vers 12h00. Un pot sera servi à l'issue de cette matinée pour remercier tous les participants.



▶▶▶ Bienvenue à ...



Ker Marée

Sylvain Seidler

Poissons et crustacés, en provenance des criées du Croisic et de La Turballe, font leur retour sur le marché.

> le vendredi et le dimanche

Votre nouveau poissonnier vous accueillera avec le sourire et propose également des plats préparés (brandade, lasagnes de la mer...).



LIBRE EXPRESSION

Groupe « Pour un avenir durable et solidaire »

Il pleut... encore ! Si le manque d'eau est un problème vital, l'excès, comme nous y sommes confrontés de plus en plus souvent, peut s'avérer également un réel fléau, auquel nous devons nous adapter.

Sur notre commune, bordée de marais et située en aval du bassin versant, chaque nouvel épisode pluvieux intense provoque des inondations, souvent aux mêmes endroits. En janvier 2025, 200 mm de pluie sont tombés sur Saint-André-des-Eaux, concentrés sur quelques jours, soit l'équivalent d'un trimestre de pluie en moyenne. La dernière dépression Kirk en octobre 2024 avait alors fait l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle.

A Saint-André-des-Eaux, l'évacuation des eaux pluviales se fait essentiellement par le marais. C'est le Syndicat du Bassin Versant du Brivet qui y gère le niveau d'eau, en lien avec la Commission Syndicale. Il ouvre ou ferme les ouvrages, en fonction des marées. Autant dire que ces derniers temps ceux-ci étaient ouverts au maximum, ce qui a été efficace, même si une journée d'évacuation correspond à une baisse de 20mm seulement du niveau d'eau en Brière.

Le réseau des eaux pluviales est quant à lui géré par Saint-Nazaire agglo. Peut-être avez-vous déjà assisté à une intervention avec une hydrocureuse pour déboucher les buses. La mairie entretient en complément les fossés ouverts, utiles dans l'infiltration de l'eau dans les sols.

Pour des événements extrêmes, le maire peut déclencher le Plan Communal de Sauvegarde, visant la mise à l'abri des habitants. Bien entendu, avant d'en arriver là, les alertes météo permettent à chaque personne de se prémunir, en parallèle des sacs de sable qui peuvent être mis à disposition et des routes inondables barrées, pour la sécurité de tous.

Mais parer à l'urgence ne suffit pas, il nous faut aussi réaménager certains secteurs sensibles. C'est le cas pour le cours d'eau du Chatelier, sur lequel nous travaillons depuis 2 ans et qui nécessite des travaux déclarés d'intérêt général. Le but est qu'il retrouve son lit initial, avec des zones d'expansion limitant sa vitesse d'écoulement. Un autre cours d'eau mérite réflexion : la Jubine, à l'entrée Sud de la commune. En parallèle, préserver les zones humides et le bocage fait partie de notre quotidien.

Soulignons enfin, qu'en cas d'évènements extrêmes, l'entraide entre Andréanais.es, que nous avons pu constater en tant qu'élu.es de terrain, dans les différents quartiers et villages, est rassurante sur notre capacité collective à faire face. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile. Nous aurons l'occasion de vous en reparler !

Vos élu-es de la majorité municipale

Groupe « Saint-André avec vous »

Le mois de mars est celui du vote des subventions municipales aux associations andréanaises.

Ces subventions, octroyées sur la base de différents critères (nombre de licenciés, aide à la formation...), sont très attendues par certaines associations. Elles participent au bon fonctionnement des structures et permettent notamment, d'organiser des événements, de rémunérer les intervenants, d'investir dans du matériel...

Outre ces subventions, n'oublions pas que d'autres avantages permettent le bon fonctionnement des activités associatives: mise à disposition des salles communales, prêt de matériel, intervention des services (communication, services techniques...) pour les manifestations organisées, etc...

Certaines associations bénéficient d'espace de stockage au sein des infrastructures communales. Néanmoins, d'autres ont des besoins importants (citons, par exemple, les Amis du Four et de la Crèche de Marland, l'ABSADÉ ou encore la Société de chasse) et doivent entreposer dans des entrepôts privés, dans des conditions parfois insalubres.

Nous proposons la construction d'un hangar communal (dans la zone de loisirs, près du complexe sportif), destiné principalement au stockage des associations. Ce bâtiment pourrait être recouvert de panneaux photovoltaïques, ce qui pourrait aider à son financement.

Le dynamisme des associations andréanaises n'est plus à démontrer : nous pensons qu'elles méritent toutes d'avoir des infrastructures qui leur permettent de mener à bien leurs activités!

Nous restons à la disposition de l'équipe majoritaire pour échanger sur ce projet.

Les élu-es du groupe minoritaire

Christelle Odiau-Mathieu, Laurette Foucher, Laurent Lecoq, Corentin Bourse, Pascal Haspot, Manuel Bérasaluze.

Urgence véto

Chaque année, les chenilles processionnaires font des victimes parmi les chiens et les chats.

Des décès ou des invalidités sont à déplorer.

Retrouvez les principales recommandations sur cette période critique dans un article alertant sur les mesures à prendre maintenant ! Vous pouvez accéder à cet article sur le site de Urgences Vétérinaires.

Nous vous rappelons que les habitants de Saint-André-des-Eaux peuvent être mis en relation avec un vétérinaire de garde 24h/24 et gratuitement grâce à notre numéro court le **3115** ou sur : www.urgences-veterinaires.fr

Une cérémonie pour les jeunes électeurs

Rendez-vous est donné aux jeunes électeurs andréanais le **Samedi 22 mars à 11h en salle des Mariages** (à côté de la mairie) pour la cérémonie de remise officielle de leur carte d'électeur.

Cette rencontre permettra d'évoquer ce que veut dire être citoyen-ne en 2025, de rappeler les principes fondamentaux de la République, ses institutions, ses symboles. Les jeunes pourront retrouver toutes ces informations dans le Livret du Citoyen qui leur sera remis à l'issue de la cérémonie, en même temps que leur carte d'électeur.

Un moment convivial et d'échanges avec les élu-es présent-e-s clôturera la cérémonie.

Lutte contre les frelons asiatiques

Afin de limiter la prédation par le frelon asiatique dans les ruchers, la municipalité reconduit le programme de prévention, de surveillance et de lutte mis en place en 2024 ainsi que son soutien financier aux habitants faisant appel à des sociétés spécialisées pour détruire ces nids.

La prise en charge des frais d'enlèvement des nids de frelons asiatiques sera assurée **à hauteur de 50 % maximum du montant de la facture**, à raison d'une prise en charge par foyer et par année civile et pour une destruction réalisée entre le 1^{er} mars et le 30 novembre 2025.

Les habitants devront fournir un RIB, un justificatif de domicile, une photo du nid et la facture de l'entreprise mentionnant qu'il s'agit d'un nid de frelon asiatique. Le paiement par la mairie se fera uniquement si l'intervention a bien concerné un nid de frelons asiatiques.

Recrutements saisonniers

Postes (H/F) : Services Techniques

Du 2 au 30 juin : un saisonnier pour venir en renfort de l'équipe voirie, manifestations et espaces verts.

Du 1^{er} juillet au 31 juillet : un saisonnier pour venir en renfort de l'équipe voirie, manifestations et espaces verts.

Du 1^{er} août au 31 août : deux saisonniers pour venir en renfort de l'équipe voirie, manifestations et espaces verts.

► **Missions** : travaux d'entretien courant de la chaussée et des équipements de voirie, entretien de la signalisation, débroussaillage, collecte des poubelles, mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires pour les festivités (montage barnums, manutention tables et chaises).

Temps complet (35h) Permis B exigé

Candidatures à adresser à Monsieur le Maire pour le 10 mai.

Service du personnel - B.P. N°5 - 44117 Saint-André-des-Eaux ou par mail à secretariat@ville-st-andre-des-eaux.fr

Déambulation nocturne

La municipalité, en partenariat avec le Parc Régional Naturel de Brière, un écologue et une conceptrice lumière, vous proposent une déambulation nocturne le mercredi **26 mars de 19h45 à 21h15.**

Au travers de ce parcours pédestre, vous pourrez appréhender les ambiances lumineuses existantes sur la commune et les mécanismes en jeu.

Départ place de l'Eglise

Inscription rentrée 2025 - école Jules Ferry

Les inscriptions de la rentrée 2025 sont ouvertes pour les enfants nés en 2022 et 2023. Les inscriptions se font en mairie avec le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

Les futurs TPS doivent s'inscrire avant l'été 2025 et peuvent faire leur rentrée soit en septembre 2025 soit en janvier 2026.

La maternelle propose des temps d'adaptations pour les PS et TPS sur rendez-vous.

Le directeur reçoit les nouvelles familles pour des visites de l'école sur rendez-vous.

Pour réserver un rendez-vous, vous pouvez contacter l'école au **02 40 01 25 31** ou par mail **ce.0441670b@ac-nantes.fr**.

Chaque 1^{er} dimanche du mois

Marché des producteurs

9h - 13h

Place de l'Église

Samedi 1^{er} mars

Tournoi de Pétanque

Solidarité Mayotte

13h à 19h

Boulodrome

Le Pétanque Club Andréanais

Samedi 1^{er} mars

Loto

20h

Espace du Marais

Full Contact

Dimanche 2 mars

La marche Éco-Citoyenne

9h - 12h

RDV parking salle sportive

Absade

Dimanche 2 mars

Loto

14h

Espace du Marais

L'Outil en Main

Samedi 8 mars

Repas dansant

19h

Espace du Marais

APEL Notre Dame

Samedi 15 mars

Les galopades et marche nordique à partir de 14h

Espace du Marais

ESCO

Dimanche 16 mars

Semi-Marathon

Toutes les infos P.13

ESCO

Mercredi 19 mars

Commémoration

18h30

Place de la Mairie

FNACA

Vendredi 21 mars

Théâtre

20h30

Espace du Marais

Amicale des Donneurs de Sang

Bibliothèque

→ **Vendredi 21 mars**

Coups de cœur et sautes d'humeur

19h à 20h30

→ **Samedi 29 mars**

Conversation dansée

par la Cie Kokeshi

(pour les tous petits)

9h- gratuit

→ **Vendredi 11 avril**

Lecture musicale

avec Jean-François Kierzkowski

18h30 - gratuit

Réservation à la bibliothèque ou

[sur mediatheques.saintnazaireagglo.fr](http://sur.mediatheques.saintnazaireagglo.fr)

Samedi 29 mars

Bourses aux vêtements et jouets

10h à 16h

5€ la table

Salle Anne de Bretagne

Les Fanas du Dancing

Samedi 29 mars

Soirée dansante

19h

Espace du Marais

Début de soirée

Samedi 29 mars

Bourses aux vêtements

et jeux d'enfants

10h à 17h

Salle Anne de Bretagne

Fanas du Dancing

Samedi 29 mars

Tarot

14h

Espace du Marais

Club de Tarot

Jeudi 17 avril

Collecte de sang

16h - 19h30

Espace du Marais

Amicale des Donneurs de Sang

Lundi 21 avril

Tournoi de Football

9h - 19h

Stade de l'Île de la Pierre

La Saint-André Football

Dimanche 27 avril

Vide Dressing (adultes et enfants)

10h à 17h

Espace du Marais

APEI Jules Ferry

Infos et réservations

apeijulesferry44117@gmail.com



CHAL'EN FEST Tremplin

Samedi 19 avril à 19h

Le Chal'en Fest organise un tremplin musical pour découvrir de nouveaux talents ! Les groupes sélectionnés se produiront lors d'une soirée exceptionnelle **le 19 avril**, au cours de laquelle un jury et le public désigneront le vainqueur. Le groupe gagnant aura la chance de faire la première partie du festival **le 2 août** et recevra une récompense de 200 €. **Entrée gratuit - bar - restauration sur place à l'Espace du Marais**



le saviez-vous ? A quelle vitesse pouvait-on rouler à Saint-André ?

DANS LA RÉGION

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

L'auto du maire dans le fossé !

Dimanche 8 août, M. Sarzeau, maire de Saint-André-des-Eaux, s'en allait en promenade dans son auto, en compagnie de sa domestique et de trois jeunes gens. Il n'avait pas fait cinq cents mètres, qu'à la côte de la Veille-Masse, une fâcheuse distraction lui fit quitter la route pour se jeter dans le fossé, à une vitesse de 50 kilomètres. Fort heureusement il n'y a pas eu de grave incident de personnes. M. le Maire a eu des coupures aux mains, par la glace, brisée et les autres personnes des foulures et égratignures. Quelques dégâts à l'auto.

Dans le cadre du label « Ville prudente », la limite de vitesse a été abaissée de 70 km/h à 50 km/h rue de la Gare et une zone 30 km/h délimitée dans le bourg.

Depuis un siècle, les limitations de vitesse ont beaucoup varié dans la commune. En France, au début du XX^e siècle, alors que la circulation automobile se développe, la nécessité d'une réglementation nationale s'impose. Le premier code de la route en 1921 ne fixe aucune limite de vitesse disant seulement que « le conducteur d'une automobile doit rester constamment maître de sa vitesse ».

Le dimanche 3 août 1924, quittant le bourg et allant vers Saint-Lyphard, Joseph Sarzaud, le maire de St-André, lui ne maîtrisa pas sa vitesse dans la descente vers la Belle Etoile, roulant à 50 km/h, il finit dans le fossé heureusement sans trop de dommage. C'est peut-être une des raisons qui vont pousser son successeur Alexandre Bazile au début de son mandat en septembre 1927 à limiter

drastiquement la vitesse des camions à 10 km/h et celle des voitures à 20 km/h dans les agglomérations andréanaises. En octobre 1938, ces limitations seront portées à 20 km/h pour les camions et à 40 km/h pour les automobiles.

En janvier 1963, le plafond de vitesse dans l'agglomération est aligné sur le plafond national de 60 km/h ; c'est l'époque où la voiture est reine. Depuis les années 1980, en raison de la forte mortalité routière et de l'augmentation de la circulation, la tendance est à la baisse de la vitesse et au durcissement des sanctions, à Saint-André comme ailleurs.

